



Tél. : 04.75.88.98.09

Fax : 04.75.88.95.80

Mail : mairievalgorge@sfr.fr

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2018

Membres présents : Michel Seveyrac ; Jacqueline Balazun, Jérôme Montéréal, Bernard Bonin, Samuel Bonin, Christian Métaireau.

Membre excusé : Maxime Seveyrac, procuration donnée à Michel Seveyrac.
Christiane Coppé, Procuration donnée à Jacqueline Balazun

André Jouve.

En début de séance, à 20h30, Michel Seveyrac, le maire nous propose de rajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour numéroté 15 et 2 points en questions diverses.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la modification de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1- Désignation du secrétaire de séance :

Christian Métaireau est désigné à l'unanimité.

2- Approbation du PV du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2018

Suite à la demande de Michel S. le maire et en l'absence de remarque nécessitant une modification du P.V. , celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3-Dossier « transport à la demande » le mercredi

Trois entreprises de transport ont répondu à cet appel d'offre pour le transport à la demande le mercredi pour le marché de Joyeuse :

Proposition de l'entr. Ginoux : 275€ TTC par journée

Entreprise Gineste : 247.50€ TTC par journée

Entreprise Graille : 180€ TTC par journée

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise Graille qui assure déjà cette année le transport scolaire sur Valgorge.

4/ Formation d'un agent

La personne en contrat aidé, chargée de l'accompagnement des enfants pendant le temps de la cantine, nous a fait une demande de formation : « Devenir animatrice du programme de développement affectif et social de l'enfant », d'une durée de 30h sur 5 J. pour un montant de 650€ .

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, (8 voix exprimées) cette demande.

5/ Dossier « Coup de pouce » Les calades

Projet présenté par Jérôme Montéréal pouvant être subventionné à hauteur de 4000€ par le P.N.R. des Monts d'Ardèche, pour un projet dépassant 8000€.

Il s'agit de la remise en état d'une partie voir la totalité du « Sentier des Druides »

J. Montéréal nous présente le devis de l'entreprise « Loïc Pierres Sèches » (Laboule) d'un montant de 8100€ TTC représentant 45h de travail à 3 personnes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce projet et le devis.

6/ Devis rehausse regards + bouche à clef Le Vincent

Pour information, le goudronnage de la partie de la départementale de « Marette » à l'entrée du village sera finalement réalisé cette semaine du 16 au 21 juillet en enrobé. La dernière couche (gravier) sera faite cet automne.

Michel S. nous présente le devis de l'entreprise Laupie d'un montant de 4793.70€ TTC pour la mise à niveau des 9 regards d'assainissement et des 10 bouches à clés sur ce tronçon de route.

Le conseil municipal, avec 7 voix pour et une abstention, accepte ce devis et autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise « Laupie ».

7/ Fermeture Régie Tennis

Il existe une « Régie de Recettes » pour les revenus liés à l'utilisation du terrain de tennis à Marette. L'état de ce terrain s'étant beaucoup dégradé, celui-ci n'est plus utilisé depuis plusieurs années. Le « Trésorier Payeur » (percepteur), nous demande de supprimer cette régie non utilisée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette suppression.

8/ Devis BOYER (abonné Le Vincent)

Michel S. nous présente le devis de l'entreprise « Boyer » d'un montant de 1333.20€ pour effectuer un branchement au réseau d'eau potable suite à la demande d'un particulier au Vincent.

Le conseil municipal accepte le principe de ces travaux et le devis de l'entreprise « Boyer ». La facture sera intégralement refacturée à la personne concernée.

9/ Convention Vélos électriques

Jérôme M. nous présente une proposition de convention de gestion de location établie avec le « garage du Tonnerre Gaulois ». Celui-ci s'engage à établir les contrats avec les loueurs, assurer les retours, assurer l'entretien des vélos (pièces et main d'œuvre refacturées à la commune), assurer le vol dans le garage. Après discussion, le tarif retenu sera de 15€ la ½ journée, 20€ la journée dont 25% seront reversés à la mairie. Location réservée aux adultes.

Le conseil municipal accepte avec 7 voix pour et une abstention la signature de cette convention.

10/ Bâtiment de l'Estrade : devis fenêtres

Jacqueline B. nous présente des devis pour le changement de 4 fenêtres en PVC blanc, double vitrage, pour un logement route de l'Estrade :

Entreprise « 3f » 1495.99€

Entreprise « Menuisía » 1677.45€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'E. « 3f » et autorise le maire à signer cette commande.

11/ Tarif Mobil home : demande spéciale juillet à septembre 2018

Le tarif actuel pour les mois d'été est de 292€.

Compte tenu de la vétusté de l'équipement intérieur de ce mobil home, le conseil municipal décide de ramener le loyer de 292€ à 200€ pour une location au mois.

12/ Convention MAD local médical – section « bien-être »

Une demande nous a été faite pour partager le cabinet de soins mis à disposition de Mme Fumarola le 1^{er} février, gratuitement pour un an, pour la pratique de soins de « Bien être ».

Le conseil municipal propose de faire un avenant à la convention faite avec Mme Fumarola pour un partage avec Mme Duarte, pratiquant également des soins de bien-être, gratuitement jusqu'au renouvellement prévu de cette convention, sous réserve de non vente de produits commerciaux .Dans le cas contraire, une participation serait demandée.

13/ Consultation entreprises AEP Tanarguier

Le dossier prévoit la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'eau potable du hameau du Tanarguier avec utilisation d'une « trancheuse ». Il prévoit également des systèmes de vidange automatique de bout de réseau au Mazel et à l'Estrade.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le dossier de consultation d'entreprises et autorise le maire à signer ce dossier.

14/ Décision modificative : M49

Dans le budget prévisionnel, nous avons voté la somme de 500€ en « titres annulés » rubrique 673. Cette somme s'avère insuffisante. Il est nécessaire de rajouter 1000€ à prélever sur la section « investissement ».

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette décision modificative.

15/consultation Assurances. Groupement CDC

Le cabinet de consultation « AFC » propose une étude de tous les besoins en assurances avec bilans des contrats actuels, des communes de la CDC et une mise en concurrence auprès de plusieurs compagnies. Le tarif est de 268€ HT pour la commune de Valgorge et 75% du gain de la 1^{ère} année sur l'ensemble des contrats.

Le conseil municipal à l'unanimité des 8 voix exprimées autorise le maire à passer un contrat avec la CDC pour un groupement de commande auprès de ce cabinet.

Questions diverses :

Crèche « Les Marmailloux » :

Samuel B. nous expose le problème d'incapacité de la crèche à répondre correctement à toutes les demandes depuis quelques temps. Sa capacité d'accueil est de 10 enfants actuellement,(elle est montée jusqu'à 16 à certains moments).

La gestion de la crèche est actuellement une compétence de la communauté de commune.

La CDC semble en désaccord actuellement avec le Centre Social pour une demande d'augmentation de l'agrément du nombre d'enfants accueillis.

Le conseil municipal propose une rencontre urgente avec le Centre Social pour réfléchir à ce problème.

Ecole :

Samuel B. et Michel S. nous informent de l'embauche d'une personne dans la fonction d'ATSEM, en remplacement de Marie-Laure. Il s'agit d'un contrat de 24h par semaine, annualisé.

Clôture de la séance à 23h15